



# école primaire de Jean-Gui, la tanne

032 / 489.21.26 - [direction@eplatanne.ch](mailto:direction@eplatanne.ch) - [www.eplatanne.ch](http://www.eplatanne.ch)

## De A à Z : informations pratiques à l'usage des parents

### A

#### Absences

Les parents informent les enseignantes des raisons de l'absence de leur enfant, à l'aide du formulaire reçu - en plusieurs exemplaires - que vous remettez à la maîtresse de classe dès que votre enfant revient d'une période d'absence. Merci d'annoncer les absences prévisibles (dentiste, docteur, etc.) à l'avance.

Pour des raisons de sécurité, il est important de signaler les absences imprévues (maladie, accidents, autre) le plus rapidement possible en téléphonant, en envoyant un WhatsApp à l'enseignante concernée ou par l'intermédiaire du frère/ de la sœur.

Les absences sont considérées comme excusées (autorisées) dans les cas suivants : maladie ou accident de l'enfant, maladie ou décès dans la famille, déménagement, consultation médicale.

Pour une durée supérieure à 3 jours, un certificat médical est demandé.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

#### Activités extrascolaires

L'école organise régulièrement diverses activités (cours d'école, camps de ski, fêtes de fin d'année scolaire, visites culturelles, journées sportives etc.).

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

#### Apprendre pour bouger, bouger pour apprendre

C'est la « gymnastique » pour le cerveau. Le but est de se préparer pour le travail, pour assimiler la matière, renforcer le côté faible du corps / du cerveau et travailler la coordination.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

#### Assurances

Les parents sont responsables de l'assurance maladie, accident et RC de leur enfant.

La commission scolaire et la direction recommandent vivement aux parents de vérifier auprès de l'agence / l'assureur s'ils ont les assurances nécessaires lors des déplacements d'élèves.

#### Autorités scolaires

Nathalie Bühmann,	directrice
Raymond Fuhrer,	président de la commission scolaire
Caroline Gyger	présidente de la communauté scolaire

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

## B

### Bibliothèque

6 à 8 fois par année, les élèves se rendent à la Bibliothèque Régionale de Tavannes. Il n'y a pas de cotisations annuelles pour l'emprunt de livre, mais si l'école reçoit des taxes de rappel, celles-ci seront prises en charge par les parents de l'élève concerné.

Les élèves sont responsables du matériel qu'ils empruntent : en cas de dommage ou de perte, l'école n'est pas responsable ; c'est aux parents de l'enfant d'assumer les frais.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

## C

### Camp de ski

Les élèves de 6<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> partent la première semaine du mois de mars, à Adelboden. La participation financière des parents s'élève à 125 CHF, le reste étant pris en charge par l'école.

### Classe flexible

Dans notre école, nous pratiquons la classe semi-flexible.

Le principe général est simple : aménager le lieu d'apprentissage afin de permettre aux apprenants à trouver la position qui leur apportera le plus de confort et de concentration en fonction de l'activité qu'ils doivent mener.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

### Commission scolaire

La commission scolaire veille à ce que les enfants fréquentent un établissement de la scolarité obligatoire conformément à la législation et aux prescriptions cantonales. Elle est en outre responsable des décisions stratégiques de l'école. Ses membres sont élus par la communauté scolaire. La commune de Corgémont bénéficie de deux sièges consultatifs, qui doivent être occupés par des parents d'élèves de l'école.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

### Communication entre parents et enseignant-e-s

Le carnet de devoirs est l'outil indispensable pour toutes les communications (devoirs, résultats scolaires, remarques, activités spéciales, infos diverses) de l'école vers la maison et vice versa. Il doit être consulté très régulièrement et signé pour le lundi.

Quatre fois par année, les parents reçoivent diverses informations par le biais de l'Info-parents.

En cas de besoin « urgent », certaines informations des enseignantes peuvent être transmises par WhatsApp.

### Concierges

Favre Livia, concierge « extérieur »  
Fuhrer Claudia, concierge « intérieur »

### Congé

Chaque élève a le droit de prendre jusqu'à cinq demi-journées par année scolaire. Durant ces journées, l'élève peut manquer l'école sans que les parents aient à en donner la raison. Il suffit de prévenir la maîtresse de classe au moins 24 heures à l'avance en remplissant le formulaire reçu en début d'année scolaire.

Le travail est à rattrapé à la maison (à discuter avec chaque enseignante).

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

## Cours à option

Pour les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, domiciliés sur les communes de Sonceboz et Corgémont, il est possible d'inscrire votre enfant pour les cours à options.

## Course d'école

Généralement, entre avril et juin de l'année en cours, une course d'école est prévue.

## D

### Dentiste

Le contrôle obligatoire pour tous les élèves a lieu chaque année chez notre dentiste scolaire, Monsieur Freese.

Si un élève se rend chez son dentiste privé, la carte dentaire doit être demandée à l'enseignante et présentée au dentiste. Le contrôle chez le dentiste privé doit être effectué jusqu'à fin février.

Seuls les frais de contrôle effectués par le dentiste scolaire sont pris en charge par la commune.

### Déplacements

Les déplacements se font avec les voitures privées des parents et des enseignantes, avec l'accord des parents. Sans accord de leur part, l'élève ne pourra pas être véhiculé et ne pourra donc pas prendre part aux activités.

Au début de l'année scolaire, les parents signent une autorisation pour le transport de leur enfant, pour tous les déplacements de l'année scolaire en cours.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

### Devoirs à domicile

Des devoirs peuvent être demandés aux élèves par les enseignants. Les évaluations sont annoncées.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

### Direction

Bühlmann, Nathalie  
EP de Jean-Gui, 2720 La Tanne  
032 489 21 26  
[direction@eplatanne.ch](mailto:direction@eplatanne.ch)

### Dispenses

Pour bénéficier d'une dispense jusqu'à trois jours, une demande écrite motivée doit être adressée à la **direction d'école** au minimum quatre semaines au préalable, et pour une dispense de quatre jours et plus, à la **commission scolaire**.

Des dispenses peuvent être octroyées dans les cas suivants : fêtes religieuses importantes, événements familiaux importants, cours de langue et culture d'origine (LCO), stages d'info professionnelle, etc.

## E

### Ecole dehors

Afin d'offrir aux élèves une autre forme d'apprentissage, l'école a mis en place l'école dehors, à raison d'une fois par mois, le mercredi matin. TOUTE la matinée se passe en extérieur.

Les parents veillent à équiper leur enfant en fonction du temps et des températures. Il leur appartient de faire, ou non, le nécessaire contre les tiques pour leur enfant lors de ces sorties.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

## **Éducation routière**

La police informe les élèves des dangers de la route et leur enseigne le comportement à adopter.

Les élèves se rendent au jardin de la circulation pour s'entraîner à vélo au code de la route.

En 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup>, ils passent leur examen cycliste. De plus, ils bénéficient de leçons relatives à l'angle mort en relation avec le trafic poids lourd.

## **Education sexuelle (Santé Bernoise)**

Tous les deux ans, une séance d'information à l'intention des parents est organisée par les écoles du giron du Bas-Vallon.

Dans la classe des 3<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup>, une professionnelle en santé sexuelle vient tous les trois ans pour aborder la thématique de « Mon corps c'est mon corps », durant 2 leçons.

Chez les 6<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup>, une animatrice spécialisée intervient en classe, tous les trois ans également. Elle voit les élèves durant 4 leçons (2 x 2 périodes).

## **Enseignement par immersion**

Notre établissement, qui a la particularité d'accueillir aussi bien des élèves francophones que germanophones, propose un enseignement par immersion, dans le but d'éveiller les élèves à l'apprentissage de l'allemand standard et du français en immersion réciproque. La part d'immersion en allemand standard s'élève à 3 leçons/semaine avec l'ensemble des élèves.

Elle permet à chacun et chacune des élèves de vivre sa langue cible dans des situations scolaires et aussi au quotidien.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

## **Entretien de bilan**

L'entretien de bilan est obligatoire. Il est destiné aux parents d'élèves de la 3<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup>. Il a lieu à la fin janvier de l'année scolaire en cours. La présence des élèves est laissée au choix des familles.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

## **Entretien de passage**

En 8<sup>e</sup>, l'entretien de passage remplace l'entretien de bilan. Il a lieu fin janvier - début février de l'année scolaire en cours. La présence de l'élève est obligatoire.

Il a pour but de présenter aux parents et à l'élève la décision d'orientation provisoire et de leur donner des informations concernant le deuxième semestre, qui est probatoire.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

## **Evaluation**

Les évaluations en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ainsi que toutes les évaluations formatives se font au moyen du système des couleurs : bleu (atteint très largement les objectifs), vert (atteint largement les objectifs), jaune (atteint les objectifs) et rouge (n'atteint que partiellement les objectifs).

Dès la 5<sup>e</sup>, des notes sont attribuées par points et demi-points. 6 est la meilleure note et 1 la moins bonne. Les notes inférieures à 4 indiquent que les résultats sont insuffisants.

Année scolaire	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre
3 <sup>e</sup>	Entretien de bilan avec les parents	Pas de rapport d'évaluation
4 <sup>e</sup>	Entretien de bilan avec les parents	Rapport d'évaluation (sans notes)
5 <sup>e</sup>	Entretien de bilan avec les parents	Pas de rapport d'évaluation
6 <sup>e</sup> - 7 <sup>e</sup>	Entretien de bilan avec les parents	Rapport d'évaluation (avec notes)
8 <sup>e</sup>	Rapport et fiche de passage	Rapport d'évaluation (avec notes)
8 <sup>e</sup>	Entretien de passage avec les parents Orientation provisoire	Orientation définitive

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

## F

### Futur en tous genres

"Futur en tous genres" permet aux élèves de découvrir de nouveaux horizons, de réfléchir au choix d'une carrière professionnelle et des perspectives de vie sans a priori ou idée préconçue. Cette journée, destinée aux élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, s'intéresse à l'avenir et aux larges perspectives qui s'offrent aujourd'hui aux filles et aux garçons. Le temps d'une journée, ils/elles découvrent de nombreux domaines professionnels et des parcours de vie inédits.

Cette journée nationale est organisée une fois par année, en général à mi-novembre.

## Frais

L'école publique est gratuite. Une participation financière peut cependant être demandée aux parents pour l'organisation d'une sortie, d'un camp, d'une manifestation ou d'un spectacle.

Les familles faisant face à des difficultés financières peuvent s'adresser à la direction de l'école ou à l'enseignante concernée.

## G

### Grande pause

Les élèves sortent lors de chaque grande pause, peu importe le temps qu'il fait (sauf en cas de danger).

Les parents sont donc priés d'habiller leur enfant en fonction du temps (prévoir des habits de pluie ou de neige si besoin).

## Gymnastique

Les enfants utilisent des habits et des chaussures de sports dédiés à ces leçons qui ont lieu à l'extérieur. Le bon état et la taille des effets doivent être vérifiés régulièrement.

En hiver, les élèves s'habillent en fonction du temps.

Lors des leçons de gymnastique au CIP, à Tramelan, les élèves s'équipent de chaussures de sport pour l'intérieur (pas de semelles noires). Les élèves ne se douchent pas.

## H

### Horaire

Tous les élèves suivent l'école chaque matin de 8h30 à 12h. A partir de la 5<sup>e</sup>, certaines leçons ont lieu dès 7h40. Les élèves sont ponctuels.

## I

### **Info-parents**

L'*Info-parents* a pour but d'améliorer la communication avec les parents. Il fournit des informations au sujet de la vie de l'école. Il est distribué quatre fois par année.

### **Internet**

L'école respecte les chartes numériques (cycle 1 et cycle 2) proposées par le Centre MITIC inter jurassien et veille à son application en classe. Les documents sont présentés aux élèves. Un « contrat » est proposé aux élèves.

Les parents sont invités à dialoguer avec leur enfant et à surveiller strictement leur usage d'internet.

⇒ Pour plus d'informations (cycle 1), [cliquer ici](#).

⇒ Pour plus d'informations (cycle 2), [cliquer ici](#).

## J,K,L

### **Locaux, mobilier, matériel**

Chaque élève est responsable du matériel mis à sa disposition. Si l'élève devait ne pas en prendre soin, une contribution financière lui serait demandée afin de le remplacer.

## M

### **Médecin scolaire**

Dr. Cécile Kappler Hermann, Grand-Rue 32, 2710 Tavannes

Une visite médicale est organisée en 6<sup>e</sup> chez le médecin scolaire. Elle peut également avoir lieu, aux frais des parents, chez le médecin privé. Dans ce cas, les parents sont priés de demander la confirmation écrite (feuille bleue) de la visite médicale à leur médecin et de la transmettre à la direction avant la visite, qui a généralement lieu en avril / mai.

Seuls les contrôles effectués par le médecin scolaire sont pris en charge par la commune.

### **Mesures médico-éducatives**

Les parents d'un enfant rencontrant des difficultés de développement ou d'apprentissage peuvent consulter un-e thérapeute privé-e ou dépendant de l'école (orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricienne, ...). Cette démarche s'effectue de leur propre initiative, sur conseil du milieu scolaire (enseignant, psychologue scolaire, ...) ou médical (pédiatre, médecin de famille, ...).

Une fois le traitement engagé, l'enseignante a l'obligation de libérer l'élève concerné-e pendant les séances qui coïncident avec le temps scolaire.

## N

### **Natation**

Les élèves se rendent 10 fois par année scolaire à la piscine : 9 fois à l'intérieur et 1 fois en extérieur si le temps le permet.

Les élèves s'équipent d'un maillot de bain et d'un linge de bain, éventuellement d'un produit pour la douche.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

## O

### **Orthophonie (logopédie)**

Service d'orthophonie, Collège 30 (bâtiment scolaire), 2605 Sonceboz 032 489 32 33



## P

### Parking de l'école

Le parking est réservé au personnel de l'école ainsi qu'aux locataires de l'immeuble. Les élèves ont l'interdiction d'y jouer ou de s'y « amuser » avec le vélo.

### Patinoire

Durant la période hivernale, les élèves se rendent à la patinoire de Tramelan. Les élèves s'équipent d'habits chauds (gants obligatoires, bonnet, écharpe, ensemble de ski et training sous l'ensemble de ski), d'un casque de ski (obligatoire pour 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>/ recommandé pour les autres) et de patins (possibilité d'emprunter gratuitement sur place, vérifier la pointure).

Les parents se parquent et/ou attendent les élèves au parking de la marelle.

### Personnel enseignant

Chaque classe est placée sous la responsabilité d'une maîtresse de classe. Lorsqu'ils désirent s'entretenir de la scolarité de leur enfant, les parents s'adressent directement à l'enseignante concernée.

Bühlmann, Nathalie maîtresse de classe 3<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup>  
nathalie.buehlmann@eplatanne.ch

Le Brun, Joëlle maîtresse de classe 6<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup>  
joelle.lebrun@eplatanne.ch

Lerch, Nicole  
nicole.lerch@eplatanne.ch

### Pomme / Orange à la récré

La Commission scolaire offre aux élèves de notre école une pomme / une orange à la récréation. Cette action a lieu 2 ou 3 fois par année scolaire, durant une semaine.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

### Poux

Les parents préviennent l'école au plus vite s'ils découvrent des poux ou des lentes chez leur enfant. Ils sont responsables de l'éradication des parasites.

Les élèves concernés ne peuvent retourner à l'école qu'après avoir suivi un premier traitement anti-poux.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

### Prophylaxie dentaire

L'école ayant renoncé au brossage des dents, une prophylaxiste intervient une fois par année dans le cadre de la prévention dentaire.

Des activités de prévention peuvent avoir lieu dans le cadre de la leçon de formation générale (par ex. bus dentaire scolaire) au sein de l'école.

### Psychologues

Service psychologique pour enfants et adolescents SPE  
Grand-rue 4, 2710 Tavannes 031 636 16 86

## R

### Ramassage du papier

Deux « ramassages » du vieux papier sont organisés, en principe un en mars/avril et l'autre en septembre/octobre. Le papier est à déposer, par les habitants, à l'école.

Les bénéfices de la vente vont dans la caisse de classe.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

## **Règles de vie au sein de l'école**

Les règles de vie communes à toute l'école ont été mises en place. De plus, chaque classe établit ses propres règles de vie.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

## **S**

### **Séance des parents**

Une fois par année, une séance des parents est organisée par le personnel enseignant. Celle-ci a lieu durant le premier trimestre de l'année scolaire.

### **Semaine spéciale**

Les élèves de 3<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> bénéficient d'une semaine hors-cadre, en principe durant la première semaine du mois de mars.

### **Site de l'école**

Vous trouverez toutes les informations relatives à la vie de l'école sur le site [www.eplatanne.ch](http://www.eplatanne.ch). Certaines rubriques nécessitent un code que les parents reçoivent au début de la scolarité de leur enfant.

## **T**

### **Téléphone portable et autres appareils électroniques**

L'utilisation de téléphone ou de tout autre appareil électronique est interdite pendant les heures d'école (sauf autorisation spéciale de l'enseignante).

En cas d'infraction à cette règle, l'appareil sera confisqué durant 1 semaine dans un premier temps puis durant 4 semaines si cela devait se reproduire ; les parents viendront récupérer l'objet.

En cas de vol, de perte ou de dommages, l'école décline toute responsabilité ; la responsabilité incombe au propriétaire de l'objet.

## **V**

### **Vacances**

Les vacances scolaires sont fixées par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC). La commission scolaire de notre école fixe librement la semaine blanche et la semaine de vacances supplémentaire (38 semaines d'école).

Le plan des vacances de notre école est consultable dans l'*Info-parents* et sur le site de l'école.

⇒ Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

⇒ Pour plus d'information sur le site de l'INC, [cliquer ici](#).

### **Vélo**

Les élèves ont la possibilité de venir à l'école à vélo : le port du casque est obligatoire. Ils parquent leur vélo dans le hangar à vélo et ne touchent pas aux vélos des autres.

## **V, W, X, Y, Z**